



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 16 avril 2019

Dengue à La Réunion : l'épidémie se poursuit à un niveau élevé

Plus de 1000 cas de dengue sont actuellement rapportés par semaine. Une dispersion des cas est toujours observée avec 23 communes concernées. Les agents de la lutte anti-vectorielle sont engagés, au quotidien, auprès de la population pour enrayer la propagation du virus, l'enjeu étant de contenir autant que possible le nombre de cas, et ainsi potentiellement le nombre de cas graves et de décès. Les autorités sanitaires rappellent que la mobilisation de l'ensemble des acteurs (Etat, communes, intercommunalités et population) est attendue pour lutter et agir contre l'épidémie en cours.

Situation épidémiologique au 16 avril 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 1er au 7 avril 2019, plus de **1 000 cas de dengue** ont été confirmés *(voir carte ci-joint)*.

Le foyer du sud est toujours très actif. Par ailleurs, le nombre de cas augmente de façon importante à Saint-Joseph, au Tampon et aux Avirons.

Parmi les foyers émergents, une augmentation des cas est observée sur les communes de :

- Cilaos
- Saint-Philippe
- Sainte-Suzanne
- Saint-André
- Saint-Denis
- Saint-Paul

Depuis le début de l'année 2019, 220 hospitalisations ont été enregistrées, dont 23 pour dengue sévère :

- La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans est plus élevée et représente la moitié des patients.
- La population des moins de 14 ans est stable et faible.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE EN 2018 :

- **14 000 cas autochtones** confirmés *(dont plus de 6 000 cas depuis le 01/01/2019)*
- **376 hospitalisations** *(dont 220 hospitalisations depuis le 01/01/2019)*
- **plus de 43 000 cas cliniquement évocateurs** *(dont plus de 16 000 cas depuis le 01/01/2019)*
- **12 décès** *(dont 6 directement liés à la dengue) (dont 6 décès, avec 3 directement liés à la dengue depuis le 01/01/2019).*

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



L'organisation et l'activité hospitalière

Compte tenu de la localisation de l'épidémie (majoritairement dans le sud de l'île), le site sud du Centre Hospitalier Universitaire est le plus impacté et son niveau d'activité est suivi avec attention : le nombre de passage aux urgences est élevé et en augmentation depuis 3 semaines (30 à 35 passages par jour). Le recours à l'hospitalisation est en augmentation ces trois dernières semaines, avec actuellement une trentaine de lits occupés pour des patients atteints de la dengue. Il s'agit pour l'essentiel d'hospitalisations de courtes durées de 2 à 4 jours, ce qui permet à l'hôpital de maintenir sa capacité de prise en charge. Le taux d'hospitalisation post urgences est de 40%.

Pour faire face à cette augmentation d'activité, le CHU sud a mis en place, en concertation avec l'ARS OI, une organisation adaptée :

- **Installation d'une consultation dédiée dans le service des urgences** : du personnel spécifique est affecté et les patients se présentant aux urgences avec les symptômes de la dengue y sont directement orientés, ce qui permet de limiter la tension dans le service pour les autres urgences.
- **Réalisation de tests rapides de détection de la dengue, fournis par l'ARS** : ils permettent d'obtenir un résultat en temps réel et ainsi d'orienter rapidement le patient selon sa situation (soit en retour à domicile, soit auprès de son médecin traitant pour un suivi spécifique, soit en hospitalisation). Certains patients renvoyés à domicile sont convoqués par l'hôpital 2 jours plus tard pour une nouvelle consultation de suivi en service d'infectiologie.

Ce dispositif permet de limiter le recours à l'hospitalisation tout en garantissant un suivi médical adapté à la situation de chaque patient.

Afin d'éviter la saturation des services d'urgence, il est rappelé aux personnes présentant des symptômes de la dengue de consulter en première intention leurs médecins traitants, et de ne se présenter aux urgences qu'en cas d'apparition de signes de gravité ou sur indication du médecin traitant.

RAPPEL : la dengue est une maladie grave, pouvant être mortelle

>> Quels sont les symptômes de la dengue ?

Forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires et/ou articulaires, sensation de grande fatigue.

>> Que faire en cas de symptômes ?

- **SE PROTEGER ET PROTEGER SON ENTOURAGE des piqûres de moustiques en utilisant des répulsifs**
Objectif : éviter la propagation du virus, protéger son entourage et les personnes les plus vulnérables.
- **VIDER tout ce qui peut contenir de l'eau** (lieux où les larves se développent).
Objectif : limiter la prolifération de moustiques et ainsi, la propagation de la maladie.
- **CONSULTER** rapidement son médecin en cas d'apparition de signes de la maladie.
Objectif : permettre d'établir un diagnostic rapide et s'assurer d'une prise en charge adaptée pour limiter les risques de forme grave.

CALENDRIER DES ACTIONS DE LA SEMAINE

17 AVRIL

Journée dédiée à l'épidémie de Dengue sur Réunion 1^{ère} RADIO

Restez à l'écoute de la radio et suivez en direct les équipes sur le terrain. Des spécialistes seront également présents en studio pour répondre aux questions des auditeurs et aborder différentes thèmes : gravité de la maladie, les bons gestes ...

17 AVRIL

Consultez le programme détaillé des émissions sur le site internet de l'ARS OI : <https://www.ocean-indien.ars.sante.fr>

La lutte contre les moustiques est l'affaire de tous !

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

